



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 4 octobre 2018
N° 759

COMMUNIQUE DE PRESSE

La loi PACTE renforce la protection des secteurs stratégiques

L'article 55 relatif aux modifications du régime de sanction des investissements étrangers en France du projet de loi PACTE a été adopté à l'Assemblée nationale. Cette mesure renforce et élargit la procédure d'autorisation préalable d'investissements étrangers en France afin de mieux protéger les secteurs stratégiques.

La loi PACTE met ainsi en place des sanctions mieux graduées et clarifie les pouvoirs de contrôle du ministre en charge de l'économie. Cet article s'inscrit dans une réforme plus globale du régime IEF : un décret est actuellement en cours d'étude au Conseil d'Etat et sera prochainement publié, qui élargit le contrôle à de nouveaux secteurs stratégiques, comme la production de semi-conducteurs, le spatial ou les drones.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie économique globale qui vise à attirer les investisseurs en France. Et plus nous attirons les investisseurs, plus nous devons être en mesure de protéger les secteurs les plus sensibles et les technologies sur lesquelles nous avons investi des moyens financiers et humains importants. La France n'a pas vocation à se faire piller ses technologies et ses savoir-faire.* »

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr